

## Service Public

## Synthèse des travaux de la commission

La commission a fait le choix de centrer les débats sur le rôle de l'État et le lien avec la décentralisation de l'État et le rôle des régions. La ligne directrice en a été notre idée d'un service public d'Enseignement Supérieur et de Recherche, laïque et gratuit, qui nécessite un rôle fort de pilote de l'état, n'empêche pas la prise en compte des demandes régionales et locales

## Propositions émanant de la commission

- Le SNESup est opposé aux propositions de la CPU de Bac-3 à Bac+3, dont l'objectif est la constitution de collèges universitaires premier cycle sous contrôle des régions
- Droits d'inscription: le SNESup est résolument opposé à leur augmentation, Nous revendiquons une allocation d'autonomie pour tous les jeunes en formation, sans conditions de ressources. Cette allocation est nécessairement liée à une profonde réforme fiscale qui modifie l'assiette de l'impôt, actuellement injuste, pour que chacun reçoive en fonction de ses besoins et contribue en fonction de ses moyens.
- La commission propose que le SNESup ne se contente pas de réclamer l'abrogation de la LRU et fasse des propositions :
  - Revenir sur les RCE: Nous demandons de revenir sur le système d'allocation des moyen SYMPA et sur les Contrats d'Objectifs et de Moyens. Il appartient à l'état d'assurer le paiement et la gestion des salaires des fonctionnaires.
  - Le SNESup revendique le rapatriement dès le 1er janvier 2013 de la gestion nationale de

tous les emplois. Nous demandons l'abrogation des arrêtés délégant pouvoir aux présidents d'universités sur les opérations de gestion des personnels (Pour tous les personnels, pas seulement les enseignants- chercheurs.). Le SNESup demande l'amélioration du droit à mutation (concours sur regroupement d'emplois fait déjà partie de nos revendications), rapprochement de conjoints, harmonisation des primes.

- Le SNESup demande la mise en place d'un processus de titularisation pour les contrats gérés par les établissements, afin de résorber la précarité.
- Pôle de compétitivité: le SNESup demande l'évaluation de l'efficacité et de l'intérêt du dispositif pour le service public. Nous demandons que dans la FSU, le SNESUP et le SNCS soient associés à cette évaluation (et pas seulement auditionnés dans le cadre d'un rapport). En tout état de cause la définition d'un politique régionale d'ESR ne doit pas dépendre de ces pôles.
- A propos des assises annoncées par le nouveau gouvernement en écho à une demande ancienne du SNESup d'un grand débat national : Nous demandons un comité de pilotage indépendant du gouvernement et ouvert à la société civile. Nous ne voulons pas d'un processus totalement piloté par le gouvernement et les régions, duquel sortirait une liste de propositions dont le ministère ferait ce qu'il veut. Le SNESup réclame pour ce comité un mode de représentation des établissements, ainsi que des organisation syndicales qui tienne compte de leur poids réels respectifs. Le SNESup exige la prise en compte des conclusions de ces assises, contrairement à ce qui s'est passée en 2004 lors des états généraux de la recherche.
- Rôle des régions et autres collectivités territoriales : Le SNESup rappelle sa revendication d'un service public national financé sur le budget de l'état. Elles sont légitimes à exprimer leurs besoins, à apporter des financements complémentaires, avec un mécanisme national de péréquation visant à une égalité territoriale d'accès au service public. Le SNESup s'oppose à ce que les régions puissent décider des orientations sous prétexte de financement. Nous réaffirmons la nécessité de garder le statut de fonctionnaire national payé par l'État pour les personnels universitaires pour préserver leur indépendance. La commission propose de mandater la CAN pour approfondir ces questions.
- Le SNESup réaffirme que la définition de la carte de formations et des orientations de recherche doit être nationale.
- Au niveau régional, le SNESup souhaite une concertation qui évite la multiplication des structures : on a déjà l'existence des CESER, des CAEN, ... mais ces structures sont assez

opaques et permettent de laisser le pouvoir aux préfets et aux recteurs. Nous prônons donc des CRESER à la place de tout cela.

 Le SNESup réclame le monopole du CNESER sur les propositions d'habilitation des formations, ce qui implique en particulier élargir les compétences du CNESER à l'habilitation des Titres d'Ingénieurs dans le CNESER, et réflexion sur l'accréditation des formations commerciales.

3/3